

Contact



BULLETIN D'INFORMATION DE SIXT-FER-À-CHEVAL

n°5
Mai 2017



DOSSIER SPÉCIAL

**Mandat
2014-2020
Regard
à mi-parcours**



Les finances

P5 Bilan des 3 années écoulées

Le Plan Local d'Urbanisme

P20

La ligne d'arrivée
est en vue

L'Unité Touristique Nouvelle

P21

Le dossier est déposé

Infos pratiques

Mairie

Tél. 04 50 34 44 25
 Fax 04 50 34 10 14
 contact@mairie-sixtferacheval.fr
 www.mairie-sixtferacheval.fr

Jours et horaires
d'ouverture au public

- Lundi, jeudi, vendredi :
9h-12h / 14h-17h
- Mardi, mercredi :
9h-12h

Permanence du Maire
et des Adjointes

- Le vendredi sur rendez-vous

Déchets
et encombrantsCollecte des ordures
ménagères dans les
locaux prévus à cet effet

- En basse saison : mardi
- Pendant les vacances
scolaires : mardi
et vendredi

Ramassage
des encombrants

- UNIQUEMENT sur RDV
Tél. 04 50 34 44 25
- Le 1^{er} mercredi de
chaque mois de mai
à octobre uniquement

Déchetterie
de Jutteninges

- du lundi au samedi
8h-12h / 14h-17h
- Tél. 04 50 90 10 04

Apports de déchets
verts ligneux à la station
d'épuration de Morillon

- du lundi au jeudi :
8h-12h / 13h30-17h
- vendredi :
8h-12h / 13h30-16h30
- samedi : 15h-17h

sommaire

L'éditorial du maire 3

Commune : fonctionnement 4

Transferts de compétences à la CCMG

Les finances 5

Bilan des 3 années écoulées

Regard à mi-mandat 7

3 ans déjà

Le Plan Local d'Urbanisme 20

La ligne d'arrivée est en vue

L'Unité Touristique Nouvelle 21

Le dossier est déposé



La neige de culture 22

Une alliée incontournable



Brèves, État civil 23

Agenda des manifestations 24



édito



**Stéphane
Bouvet**
Maire de
Sixt-Fer-à-Cheval

Chères sizères et chers sizerets,

Vous nous avez élus en mars 2014 pour un mandat de six ans avec un renouvellement important de l'équipe municipale.

En ce moment à mi parcours, je pense que mon équipe et moi-même avons eu à cœur d'œuvrer à chaque instant pour le bien de notre village.

Ce mandat complexe est une période charnière pour notre collectivité.

Au niveau national, de nouvelles lois redistribuent les compétences entre la région, le département, les communautés de communes et les municipalités. Les dotations de l'Etat, partie importante des finances de nos communes, sont chaque année amputées. De plus, les élections présidentielles et législatives auront certainement de nouvelles incidences sur la gestion et l'organisation des communes.

Au niveau communal, deux chantiers majeurs sont en cours et nous mobilisent principalement.

D'une part, le PLU qui définit l'aspect futur de notre territoire selon les directives de l'Etat. Ces directives limitent fortement notre liberté d'action pour faire de ce territoire ce que nous, ses habitants, aurions aimé en faire.

Et d'autre part, le projet touristique porté au travers de la procédure d'Unité Touristique Nouvelle qui permettra la réalisation de lits nouveaux et la liaison téléportée Sixt - Flaine. Après une période de gestation de plusieurs décennies, ce grand projet va, je l'espère, voir enfin le jour.

Nous devons maintenir notre cap pour garantir un développement durable de notre territoire tout en préservant notre authenticité et notre cadre de vie. Nous devons donc nous structurer et optimiser chacune de nos actions pour assurer notre avenir et cela dans la plus grande transparence.

Je souhaite féliciter et remercier l'équipe municipale, élus et personnel communal, qui est constamment à mes côtés et sans laquelle rien ne serait possible.

**“ Nous devons
maintenir notre cap.**

Stéphane BOUVET

Transferts de compétences à la CCMG



▲ STAND AU SALON DE LA RANDONNÉE DE LYON 2017

Transfert de la compétence "tourisme"

Les articles de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) ont rationalisé l'exercice des compétences en matière de gestion touristique. Elle introduit la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme parmi les compétences obligatoires des communautés de communes, transférées au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Ces évolutions n'intègrent pas obligatoirement la totalité de la compétence tourisme. La gestion des équipements touristiques comme les stations de ski et la fiscalité liée au tourisme (dont la taxe de séjour) peuvent rester du ressort des communes. La communauté de communes et les conseils municipaux des communes membres règlent par délibérations concordantes les questions de transfert de biens et d'équipements accompagnant le transfert de compétence. Une disposition permet néanmoins aux stations classées comme Samoëns ou ayant engagé leur procédure de classement et situées en zone de montagne, de conserver la gestion de leur office du tourisme.

Qu'en est-il de la situation actuelle de notre vallée ?

Depuis le début de l'année, nous travaillons tous ensemble afin de définir un projet touristique de territoire avec l'ensemble des communes, les offices de tourisme et les partenaires touristiques de la vallée. Cette phase doit être finalisée avant septembre. Ce projet permettra ensuite de définir quelle sera la meilleure structure administrative

entre un seul office intercommunal ou plusieurs offices distincts en fonction des marques territoriales protégées. Cela conduira ensuite aux modifications des statuts des offices de tourisme et des conventions signées avec les mairies. Cette deuxième phase se déroulera durant l'automne et avant la fin de l'année, le but étant d'être en ordre de marche au 1^{er} janvier 2018. ▼

Transfert des zones d'activités

Ce 1^{er} janvier 2017 a vu également le transfert de la compétence économique aux intercommunalités et avec elle le transfert des zones d'activités. ▼

Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - GEMAPI

Cette compétence traite avant tout de la prévention contre les inondations qui doit être couplée, en second plan, avec la gestion des milieux aquatiques. La compétence GEMAPI est matériellement une compétence « inondation » qui implique pour les collectivités compétentes de procéder à :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (seuil des Gorges des Tines...)
- L'entretien des cours d'eau : gestion courante des boisements, embâcles, gabarits des lits (travaux à l'amont du pont du Brairet...)
- La défense contre l'action des flots des cours d'eau (plage de dépôt du Plan du Pnot, digue du Nant des Pères...)

- Les études, la conception et la construction de protections contre les inondations (seuil du pont de Perret...)
- Les études de connaissances des phénomènes de crue (étude d'inondabilité)
- La gestion post-crue : la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Deux lois récentes - la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite MAAPTAM de 2014 et la loi NOTRe de 2015 - ont créé cette nouvelle compétence ciblée et obligatoire à l'échelle des intercommunalités des bassins versants avec une date butoir au 1^{er} janvier 2018. Nous avons fait le choix avec l'ensemble des 106 communes du bassin de l'Arve de devancer d'une année ce transfert et de mettre en œuvre cette nouvelle compétence et cette nouvelle organisation. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Sixt via la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a confié cette compétence au SM3A (Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) qui bénéficie d'une structure rodée et structurée.

Cette mutualisation à l'échelle du bassin de l'Arve amène un principe de solidarité, en intégrant le critère de population dans la prise en charge financière des travaux. ▼

Fiscalité Professionnelle Unique - FPU

Avec l'ensemble de ces bouleversements de transferts des compétences, la communauté de communes a fait le choix de changer de fiscalité et de passer à la fiscalité professionnelle unique (FPU). Ce choix soutenu par les élus de notre commune a été motivé pour que les transferts de charges vers l'intercommunalité soit équivalent aux transferts des recettes et que ces transferts de compétences ne soient pas supportés uniquement par l'ensemble des contribuables de la vallée via une augmentation conséquente de la taxe additionnelle.

C'est donc la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre qui perçoit l'ensemble des taxes de l'activité économique (CFE, CVAE, TASCOM...) et cela fait aussi écho au transfert des zones d'activités au 1^{er} janvier 2017. La communauté reverse ensuite des attributions de compensations aux communes, déductions faites des charges sur les compétences transférées.

Afin d'harmoniser les taxes professionnelles sur l'ensemble des communes membres, un lissage de la CFE sera fait sur les quatre ans à venir, pour atteindre un taux moyen de 30,46%. ▼

Bilan des 3 années écoulées

FINANCES PUBLIQUES - DOSSIER SPÉCIAL 2014 - 2016

Dans un premier chapitre, nous présentons le compte administratif de l'année 2016.

Le deuxième chapitre est consacré au bilan financier des trois années écoulées. Nous abordons les résultats de 2014 à 2016. ▼

Au cours de l'année 2016, la volonté de poursuivre l'effort de réduction des investissements s'est traduit par un résultat d'investissement positif. Cette gestion raisonnée nous permettra d'appréhender sereinement les futurs projets structurants de la collectivité.

Le résultat de fonctionnement a diminué de façon importante principalement dû à la baisse des dotations de l'Etat. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une vigilance au quotidien. Les frais liés au fonctionnement des bâtiments

nous obligent à gérer chaque dépense dans un souci d'économie. Les différents contrats de maintenance des ascenseurs, de ventilation, de chauffage, les lignes téléphoniques, etc. impactent fortement les budgets.

Présentation du compte administratif 2016

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges de caractère général	477 789,24 €	Produits et services	162 032,45 €
Charges de personnel	497 490,99 €	Impôts et taxes	1 110 133,60 €
Autres charges de gestion courantes	419 144,45 €	Dotations et participations	380 843,02 €
Charges financières	63 366,32 €	Autres produits de gestion courants	223 956,64 €
Charges exceptionnelles	188,00 €	Produits exceptionnels	- €
Fonds péréquation FPIC	26 510,00 €	Atténuations de charges	6 261,99 €
Opération d'ordre (sortie actif)	4 500,00 €	Opération d'ordre (sortie actif)	4 500,00 €
TOTAL	1 488 989,00 €		1 887 727,70 €

Excédent de fonctionnement 2016
398 738,70 €

Excédent exercice au 31.12.2015
853 285,06 €

Part affectée à l'investissement
- 553 285,06 €

Clôture exercice au 31.12.2016
698 738,70 €

Bilan des 3 années écoulées

Présentation du compte administratif 2016

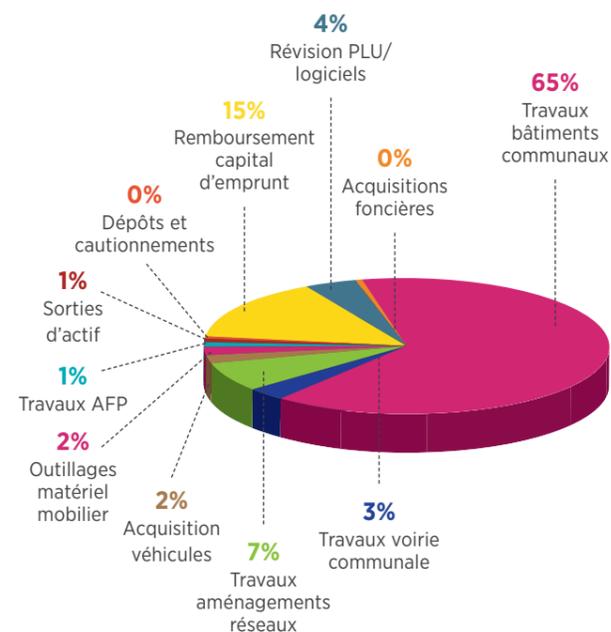
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement du capital emprunts	211 876,80 €	Fonds et réserves	253 390,17 €
Dépôts cautionnements	1 080,23 €		
Révision PLU	54 617,42 €		
Acquisition foncières	- €		
Travaux bâtiments communaux	243 253,97 €	Part affectée investissements	553 285,06 €
Travaux voirie communale	39 149,92 €	Subventions d'équipements	227 325,53 €
Travaux aménagement réseaux	64 740,90 €	Dépôts cautionnements	3 966,00 €
Outillage, matériel, mobilier	17 572,44 €	Emprunt	- €
Immo incorporelles	10 317,00 €		
Cession actif	- €	Sortie d'actifs	4 500,00 €
AFP	28 417,06 €		
TOTAL	671 025,74 €		



Maintenant, prenons un peu de hauteur afin de se rendre compte des choix financiers opérés pendant les années 2014 à 2016. En termes d'investissements, les principales dépenses sont liées aux bâtiments communaux que nous avons voulu réhabiliter. Aussi nous avons financé la plupart des réalisations sur les fonds propres de la collectivité afin de ne pas alourdir le montant des emprunts auprès des établissements bancaires. Le conseil départemental et la région nous accompagnent dans le financement de nos travaux.

Répartition des dépenses d'Investissement cumulées sur 3 années (2014-2016)

Remboursement capital d'emprunt	586 146,21 €
Révision PLU/logiciels	154 768,82 €
Acquisitions foncières	6 084,87 €
Travaux bâtiments communaux	2 511 674,87 €
Travaux voirie communale	109 594,37 €
Travaux aménagements/réseaux	261 024,14 €
Acquisition véhicules	59 435,60 €
Outillages matériel mobilier	67 313,32 €
Travaux AFP	57 503,33 €
Sorties d'actif	28 272,39 €
Dépôts et cautionnements	1 080,23 €
Total dépenses d'investissement 2014 - 2016	3 842 898,15 €



3 ans déjà

L'équipe municipale que vous avez élue en mars 2014 était composée pour ses trois quarts de nouveaux conseillers. Elle a pris à bras le corps la gestion, l'organisation et le devenir de notre commune.

Ce travail se compose de grands projets comme la création de l'Espace La Reine des Alpes ou le PLU, mais aussi de plus petits comme la cabane d'Anterne ou la clôture des jardins communaux.

Il est nécessaire également de prendre en compte les actions quotidiennes des services administratifs et techniques. Certains travaux sont réalisés par les organismes à qui sont transférées les compétences : voirie, assainissement, etc. Ils sont indispensables à la commune et participent à son bon fonctionnement. Ils sont financés par notre fiscalité.



VOICI UN RÉSUMÉ, NON EXHAUSTIF, DES RÉALISATIONS DE CETTE PREMIÈRE MOITIÉ DU MANDAT.

▲ AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ, CHEMINEMENT, KIOSQUE ET ROUE À AUBE

Les dossiers et actions diverses

Le Plan Local d'Urbanisme, un zonage le moins pénalisant possible

La transformation du POS, Plan d'Occupation des Sols, en PLU, Plan Local d'Urbanisme a été rendu obligatoire par la loi ALUR du 24 mars 2014.

La municipalité précédente avait donc voté la révision du document d'urbanisme.

L'équipe actuelle, avec l'aide de la société EPODE, a réalisé le plan de zonage de la commune et le règlement qui y est attaché.

La loi, qui oblige de façon drastique à limiter les zones constructibles, nous a créé de nombreuses difficultés. Nous avons obtenu, après maints échanges avec les services de l'État, la densité constructible maximum possible. ♥

Voir l'article en page 19.



Un projet touristique, un projet à plein temps

Fort du constat que notre village se meurt économiquement (près de vingt commerces ont fermé en 20 ans), l'équipe municipale avait inclus dans son programme de campagne électorale, un projet touristique global comprenant une liaison téléportée Sixt-Fer-à-Cheval - Flaine et un programme immobilier touristique.

Depuis trois ans, les élus en charge de ce projet travaillent sans relâche sur celui-ci. Cela se traduit par l'élaboration des dossiers avec les bureaux d'études, par des réunions en préfecture, en sous-préfecture, à la Direction Départementale des Territoires (DDT), avec le comité de pilotage et par l'intégration du projet dans le PLU et son PADD.

Plusieurs investisseurs en immobilier et/ou gestionnaires de "lits chauds" sont intéressés mais souhaitent que le projet de liaison téléportée soit validé par l'obtention d'un dossier UTN (Unité Touristique Nouvelle). En septembre 2016, le préfet a donné par écrit son accord de principe. Le 20 février 2017 à Samoëns, s'est déroulée une réunion publique sur ce projet UTN et à la suite, les conseils municipaux de Sixt et de Samoëns ont approuvé ce dossier. ♥

Voir l'article en page 20.

La Délégation de Service Public du camping

En 2014, la commune a fait le choix de déléguer la gestion du camping municipal "Le Pelly" à un prestataire privé. Les contraintes de la comptabilité publique et le manque de compétence en commercialisation et en développement des produits étaient un frein à la dynamique souhaitée pour ce terrain de camping. Au terme d'une consultation, le conseil municipal a décidé, dans un premier temps, de confier la gestion du terrain pour 2 ans.

Le bilan effectué à l'échéance de ces 2 années a conforté les élus dans ce choix de gestion et un nouvel appel à candidature a été engagé courant 2016.

La nouvelle DSP, prévue sur une durée plus longue de 18 ans, a permis de définir un projet ambitieux pour le camping.

Des investissements sont programmés sur toute la durée de la délégation. Ils seront répartis contractuellement entre la commune et le délégataire : la rénovation des sanitaires - dont un bloc a déjà été entièrement traité - sera poursuivie, de nouvelles bornes électriques seront installées, un nouveau chalet d'accueil mieux situé sera édifié.

Enfin une politique d'animations permettra à nos visiteurs d'enrichir leur séjour. ♥

Les terrains communaux du Fer à Cheval

Malgré les nombreuses démarches accomplies par les conseils municipaux précédents, aucun bail n'avait pu être établi pour l'occupation par M. Claisse de terrains sur le site du Fer à Cheval. Il était important de mettre un terme à cette occupation "sans titre".

En 2016, nous sommes parvenus à un accord sous la forme d'un bail emphytéotique.

Ce bail, conclu pour 20 ans, permettra à la commune de récupérer la pleine propriété du bâtiment "calèche" implanté sur le terrain à l'échéance du contrat.

Dans l'attente, M. Claisse peut continuer à exploiter le bâtiment ou encore le sous louer moyennant un loyer annuel versé à la commune. ♥



La communication institutionnelle, des outils pour mieux communiquer



Le logo, porte flambeau de la commune

Une commune doit être immédiatement identifiable par son logo.

Au cours des temps, notre blason et le graphisme de Sixt-Fer-à-Cheval a évolué sans cesse et a parfois été malmené.

Nous avons souhaité redonner au blason ses caractéristiques d'origine établies lors de sa création et moderniser le lettrage afin que notre logo ait une meilleure lisibilité et une reconnaissance forte et immédiate. ♥

Une nouvelle maquette pour le bulletin municipal

En ces périodes de grands bouleversements impactant l'avenir comme le PLU et le projet touristique, nous avons souhaité faire évoluer le bulletin municipal. Nous avons voulu que celui-ci soit plus journalistique et plus informatif, afin de traiter tous les sujets avec la plus grande transparence. ♥

Une communication moderne passe nécessairement par un site web

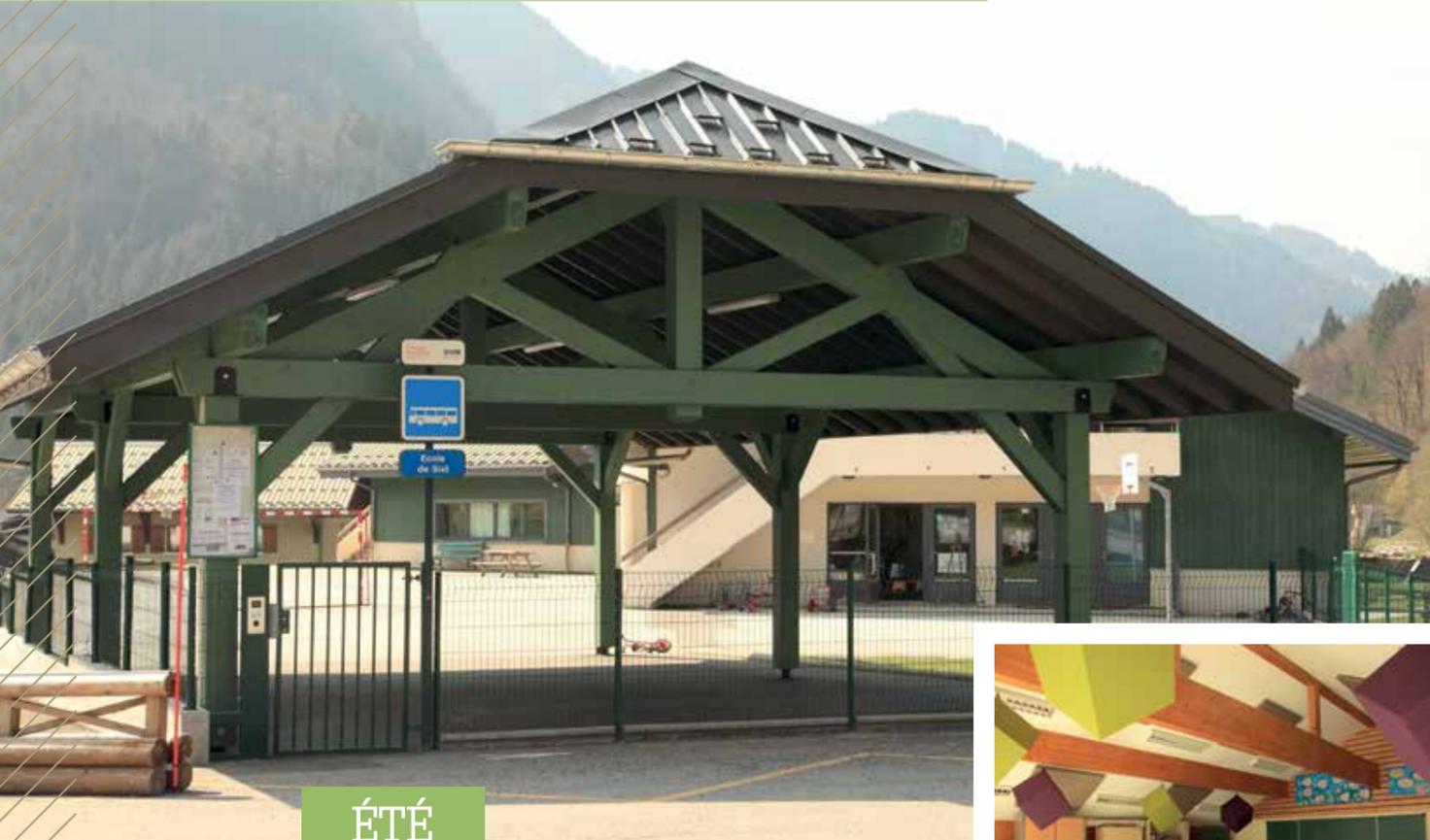
Notre ancien site était basé sur un programme fourni par l'Association des Maires qui en a arrêté la gestion. Notre site était donc obsolète.

Nous l'avons remplacé par un site plus attractif, plus informatif et interactif.

Le personnel de la mairie en assure les mises à jour pour une meilleure réactivité.

Le budget global du site - conception, réalisation, mise en ligne, formation du personnel - s'est chiffré à 7 992 € TTC. ♥

7 992 €
SITE WEB



ÉTÉ
2016
NOUVEAU
PRÉAU



Notre école évolue

Souhaité depuis longtemps par le corps enseignant et les parents d'élèves, le préau a vu le jour pendant l'été 2016. Les travaux ont pu être réalisés pendant les vacances scolaires afin de ne pas perturber la scolarité des élèves. Un portail avec une gâche électrique et un vidéo-portier ont été installés afin d'améliorer la sécurité de l'établissement. Le coût total de ces travaux s'est élevé à 107 136,04 € TTC, financé pour partie sur les fonds propres de la commune et pour la somme de 26 784 € par l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR). Pour améliorer la concentration des élèves dans la 4^e classe et leur confort dans le restaurant et la salle des TAP, des travaux d'insonorisation ont été effectués. Une subvention de 4 425 € nous a été accordée par le Conseil départemental sur un montant global de 14 148,90 € TTC. Afin de faciliter l'accès au numérique de nos jeunes, les enseignants souhaitent que nos enfants puissent travailler en groupe mais que chacun puisse accéder à un ordinateur. La commune a donc fait l'acquisition d'ordinateurs portables supplémentaires pour un montant de 1 015,59 € TTC.

Les Temps Activités Péricolaires

En mai 2014, suite à la réforme des rythmes scolaires, l'Education nationale a proposé aux communes la possibilité, par dérogation, de concentrer les temps d'activités péricolaires en une seule demi-journée. C'est l'option choisie par la commune après concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

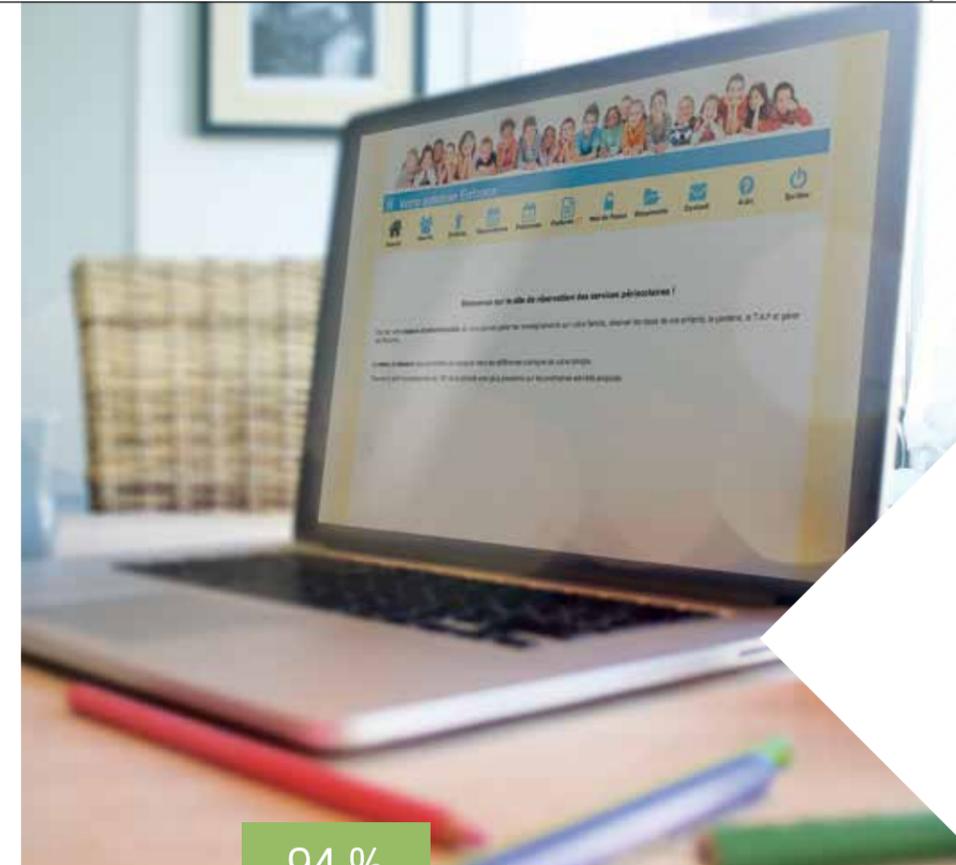
Les élus de la commission jeunesse et les animateurs se sont beaucoup investis pour créer des programmes riches et variés afin que les enfants puissent vivre et partager des moments festifs et éducatifs. Ces mêmes élus ont aussi accompagné les animateurs dans l'encadrement des activités.

Chaque année, un questionnaire de satisfaction est soumis aux familles. Le résultat est très encourageant avec un taux de satisfaction atteignant 94 % ! Les membres de la commission s'appuient sur ce bilan pour faire évoluer la nature des activités et la composition des groupes afin d'améliorer encore le service proposé.

Les élus ont aussi rédigé un PEdT (Projet Educatif de Territoire). Ce projet partenarial garantit la cohérence et la complémentarité des politiques éducatives sur notre territoire. Son contenu formalise notre engagement à mener des actions transversales avec tous les acteurs de notre territoire pour que les enfants s'épanouissent et réussissent leur apprentissage de la vie sociale.

Les élus ont invité à plusieurs reprises Sixt-Loisirs pour que nos enfants puissent rencontrer nos "cheveux-blancs", partager un goûter et participer à des jeux de société.

A ce jour, la commission jeunesse, le corps enseignant et les partenaires doivent s'interroger sur la poursuite en l'état de la mise en œuvre de ce décret de 2014 car le délai d'expérimentation arrive à son terme. ♥



94 %
DES FAMILLES
SATISFAITES
DU TEMPS
PÉRICOLAIRE

Le logiciel dédié aux services "enfance"

Cela fait un an que la mairie a fait l'acquisition d'un logiciel dédié aux services "enfance".

Du point de vue administratif, il permet de faciliter la gestion de l'ensemble du service péricolaire - cantine, garderie et TAP - et de réduire le temps de traitement des opérations (pointages, facturation, relances, etc.).

Côté parents, il confère davantage d'autonomie dans la gestion des inscriptions des enfants. En effet, ce nouvel outil permet à chaque famille de disposer d'un espace dédié, sécurisé et accessible 24h/24. Ils peuvent y réserver une prestation, visualiser et payer leurs factures, actualiser leurs données personnelles, imprimer des documents pré-remplis (exemple : la fiche sanitaire) et encore prendre contact par mail avec le service péricolaire.

Nous voilà donc dotés d'un outil moderne et adapté aux pratiques actuelles. ♥

La commission travaux, une commission qui ne chôme pas !

L'Espace La Reine des Alpes

Dès le début de son mandat, la commission travaux a géré l'important chantier de restructuration du bâtiment de la salle des fêtes. Les plans d'aménagement étaient finalisés et la démolition de l'intérieur commencée mais il fallait remplir la coquille afin de donner naissance à l'Espace La Reine des Alpes.

L'inauguration de la salle a eu lieu le 17 janvier 2015, après 20 mois de travaux. Ce fut l'occasion pour les sizerets et nos partenaires de découvrir ce nouvel espace en situation d'accueil de public et d'échanger lors d'un moment festif. ♥

La réhabilitation de l'immeuble communal place de la gare

L'ensemble du bâtiment communal a dû être réhabilité suite aux incendies survenus les nuits du 18 et 21 mai 2014 qui avaient détruit la majeure partie de la toiture et gravement endommagé les deux appartements, l'espace culturel, le point poste, les locaux occupés par ASTERS et les deux commerces, boulangerie et brasserie.

La commission travaux a proposé au conseil de refaire la toiture en tuiles à la place du shingle, de moderniser les appartements, de transformer l'ancienne partie boulangerie en un local commercial axé sur les métiers de bouche et y adjoindre une terrasse et enfin de modifier les accès à l'espace culturel afin de rendre celui-ci plus clair et plus accueillant.

Ces travaux ont permis l'implantation d'un laboratoire de fabrication de pains bios et d'un espace bar et petite restauration de style "lounge". ♥



COMMUNE,
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES,
SYNDICATS,
DÉPARTEMENT
PARTICIPENT À
L'AMÉLIORATION DE
NOTRE TERRITOIRE.

"En vallée"

La commune a aménagé l'espace vert derrière la mairie, où se trouve le lac. Le carrousel de Pierre au Merle a été installé sous un kiosque. Un sentier cheminant depuis la route supérieure a été réalisé, ainsi qu'un petit pont permettant aux visiteurs de se promener, de pique-niquer et d'apprécier ce petit coin lacustre. Des panneaux informatifs sont désormais situés devant le carrousel afin de transmettre l'histoire et le vécu de cette œuvre.

Depuis de nombreuses années, la commune met à disposition des habitants de Sixt-Fer-à-Cheval "les jardins de l'Abbaye". Situés aux abords de notre ensemble abbatial, la clôture nécessitait d'être refaite et de nouvelles barrières en bois plus esthétiques, ont été posées.

Suite à de gros orages en 2014, la route d'Englène a été endommagée par l'affaissement du talus.

Un drainage suivi d'un enrochement ont été réalisés afin de rendre à nouveau la route accessible et sécurisée.

Sur le site du Fer à Cheval, les services techniques ont opéré une requalification et une amélioration de l'accès au parking. La totalité du platelage du pont a été changé et des barrières neuves en bois auto-claves ont été posées. Deux portiques réalisés avec des matériaux du site matérialisent l'entrée du parking.

Face à l'élargissement du Giffre, la passerelle en face de la buvette de Prazon a été reconstruite sur son emprise initiale, incluant une pile centrale et la reprise des enrochements de part et d'autre de la passerelle. Les services techniques ont travaillé à l'élargissement du sentier du Fond de la Combe. ♥

"Prenons de la hauteur"

Ces travaux ont été financés par la commune et portés, pour certains, par l'Association Foncière Pastorale dans le cadre du Plan Pastoral Territorial.

Anterne

C'est le 20 septembre 2014 que la cabane d'Anterne a vu le jour. Financée par la commune et montée par des bénévoles, cette cabane située entre les chalets d'Anterne et le lac a été réalisée afin d'améliorer la surveillance des troupeaux et d'éviter au berger de redescendre chaque soir aux chalets d'Anterne. ♥

Salvador

Le poids de la neige avait en partie écrasé le réservoir d'eau de Salvador qui a dû être remplacé en septembre 2014. Cette réserve alimente la fromagerie pour la fabrication des fromages. ♥

Le Grenairon

La reconquête des alpages est l'une des priorités de notre mandat. Alors, suite à l'installation et à la fin de la période d'essai d'un an de l'alpagiste, la commune a décidé de pérenniser l'activité pastorale de cet ancien alpage. Elle a engagé des travaux de réhabilitation de la fromagerie du Grenairon. Ces travaux valorisent cet ancien édifice et offrent à notre alpagiste un habitat plus confortable et un outil de travail plus performant.

Afin de conforter cette activité pastorale, les chasseurs ont organisé des corvées afin de rouvrir des espaces permettant aux animaux

de paître sur le secteur de Serai.

En parallèle, la commune a fait appel à un hydrologue afin de définir des solutions quant à la gestion de l'eau. En effet, désormais deux activités sont sur place, la fromagerie et le refuge. C'est pourquoi une poche d'eau souple a été mise en place durant l'été 2015, afin d'augmenter la capacité de stockage en eau.

Durant l'automne 2016, la route d'accès à l'alpage de Grenairon a fait l'objet de travaux d'entretien incluant un élargissement des virages critiques. Ces travaux se finaliseront au printemps 2017, afin de faciliter les déplacements et sécuriser les usagers.

Le 3 septembre 2016, nous avons eu le plaisir d'inaugurer la nouvelle table d'orientation au Buet. Cette démarche est à l'initiative de quelques passionnés de montagne et guides de notre commune et de Vallorcine. Les notes musicales des deux harmonies ont animé cet événement et scellé les liens d'amitié à 3096 mètres d'altitude. Une belle aventure qui a rassemblé plus de 250 personnes au sommet du Buet. ♥



La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre - CCMG

La gestion des déchets

La nouvelle gestion des déchets a vu le remplacement d'une partie des cabanes à poubelles peu hygiéniques par des conteneurs semi-enterrés. Trois lieux sont maintenant équipés: à Salvagny à côté du pont enjambant le Nantsec, aux sorties du chef-lieu en direction de Salvagny et de Nambride. D'autres lieux seront équipés à l'avenir. ▼

Les travaux d'entretien des sentiers

L'entretien des sentiers et leurs réouvertures chaque printemps sont désormais assurés par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Giffre (SIVHG) pour le compte de la CCMG. Il a également réalisé le balisage du Tour des Dents Blanches et en a repris la signalétique. ▼

3

SITES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

COÛTS DES TRAVAUX
278 964 €

“Au fil de l'eau” Travaux réalisés par le SM3A

Sécurisation du seuil des Gorges des Tines

Depuis le 11 janvier 2017, le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) intervient dans le lit du Giffre à l'entrée des Gorges des Tines.

Il s'agit dans un premier temps de démonter l'ouvrage existant afin d'accéder à la roche pour y creuser les fondations et commencer la construction d'un nouveau seuil.

Cet ouvrage intègre une rampe piscicole permettant aux truites de franchir ce passage et deux passes à rafts pour une pratique des sports d'eau vive en toute sécurité quel que

soit le débit du Giffre.

En cours d'année, l'aménagement sera complété par un belvédère au-dessus du seuil et le chemin de randonnée sera amélioré.

Ces travaux d'un montant de 278 964 € TTC sont financièrement soutenus par l'Agence de l'Eau, la région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que la société Bacchetti (exploitant de la gravière). ▼

Le seuil du pont du Perret

Des travaux d'enrochement ont été réalisés afin d'éviter le dépôt de matériaux en amont du pont et d'augmenter la capacité hydraulique de ce dernier. Cela permet d'éviter les débordements du Giffre au Perret et les

inondations de la plaine de Vallon.

Par ailleurs, un enrochement des berges sur une longueur de 100 mètres en amont du pont a eu lieu. Un traitement des berges en génie végétal a également été réalisé afin d'éviter la reprise de la renouée du Japon et permettre une meilleure intégration paysagère de ces berges. ▼

Le pont et la digue du Brairet

Dans le même but d'éviter la dépose de matériaux issus de l'érosion, le seuil du pont a été repris et les berges de part et d'autre du pont ont été remodelées et consolidées par des enrochements. ▼

Travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG)

PROGRAMME DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES RÉSEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU FER À CHEVAL

Suite aux mises en demeure de la préfecture et de l'ONEMA, le syndicat a engagé un programme de restructuration des réseaux sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval dont la programmation s'échelonne de 2016 à 2019 et se décompose en 4 tranches de travaux :

1^{ère} tranche :

Pose des réseaux eau potable et assainissement sous la RD 907 du chef-lieu jusqu'au hameau de Nambride avec sortie des antennes sur les hameaux rencontrés.

Ces travaux ont bien débuté comme prévu en septembre 2016. Cependant, compte tenu de la période hivernale, ils ont été interrompus en décembre et ont repris dès le mois d'avril pour s'achever fin juin 2017.

JUIN
2017
FIN DES
TRAVAUX

2^e tranche :

Création d'un réservoir de 400 m³ vers les parkings du Fer à Cheval avec un périmètre de protection du captage des Platons. En raison d'études complémentaires nécessaires pour l'implantation du réservoir, les travaux sont reportés à 2018.

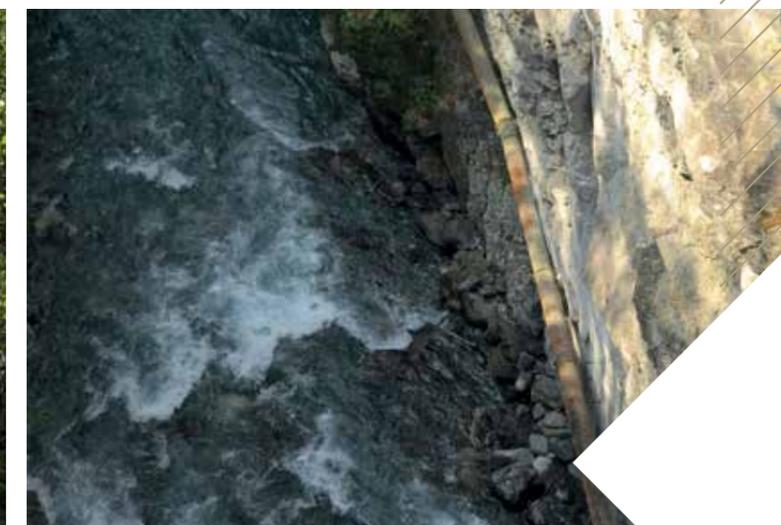
RÉSERVOIR
DE
400 m³

3^{ème} tranche :

Raccordement des hameaux du Crot, de l'Echarny, des Mattelons et du Brairet. En raison du décalage des travaux pour la réalisation du réservoir, le raccordement des hameaux sera avancé.

4^{ème} tranche :

Retrait de la canalisation dans les Gorges des Tines. Les travaux conduits par le SIMG consisteront à démonter la canalisation existante, à raccorder la canalisation des eaux usées au tout à l'égout, et à résoudre parallèlement la problématique de l'eau potable à Balme Dessous.



INFOS USAGERS

Dès réception des travaux, les usagers pourront (et devront) se raccorder au réseau public en confiant les travaux de branchement à une entreprise de leur choix. Le délai maximum légal est de deux ans après la mise en service du réseau, néanmoins, nous conseillons un raccordement sous un délai de un an compte tenu de la mise en demeure du préfet et le constat de pollution du Giffre fait en son temps par l'ONEMA à cause des assainissements non collectif existants. (fosse)

[Vous pouvez consulter le dossier complet sur le site web de la mairie.](#)





Travaux réalisés par le conseil départemental

Le département a également œuvré sur notre commune, notamment en réalisant des enrochements pour sécuriser les routes départementales. Ces travaux ont eu lieu à l'entrée de Sixt-Fer-à-Cheval, en amont et en aval du pont à Bacchetti, afin de conforter la RD907. A la sortie du bourg, en direction de Salvagny, "aux barres de fer", expression purement sizère, le mur attenant à la voie a été prolongé. L'abbaye, propriété du département, a vu sa façade rénovée, grâce à un décaissage des murs et une reprise des crépis avec un enduit à la chaux. Des volets ont été changés et des tyrans métalliques traversants ont été posés afin de conforter la structure de l'abbaye. Par ailleurs, un relevé lasergrammétrique a identifié les éléments patrimoniaux de l'ancien cloître et les fouilles ont permis la mise à jour des fondations des murs, reliant l'abbaye et l'église.

Cette étude a été portée en coopération par le CD74 et la commune, dans le cadre du projet Phénix. Cela nous a notamment permis de nous approprier un peu plus notre patrimoine architectural.



Bilan des 3 années écoulées

... page 6

Évolution de la section fonctionnement de 2014 à 2016

Des dépenses de Fonctionnement stables et maîtrisées

Années	Dépenses de fonctionnement	Évolution
2014	1 527 964,91 €	
2015	1 486 672,87 €	- 2,78 %
2016	1 488 989,00 €	0,16 %

Des recettes de Fonctionnement en baisse

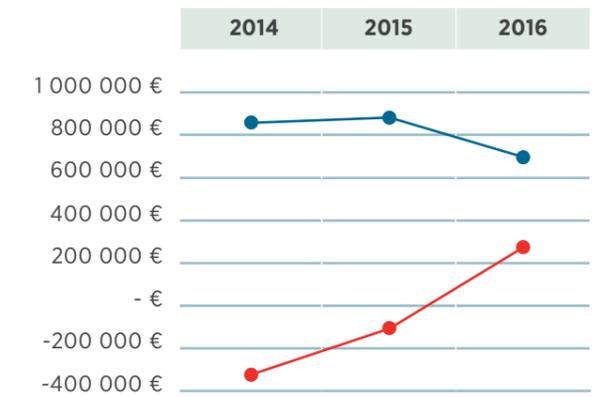
Années	Recettes de fonctionnement	Évolution
2014	2 079 524,34 €	
2015	2 050 292,05 €	- 1,43 %
2016	1 887 727,70 €	- 8,61 %

Évolution des résultats par année de 2014 à 2016

Entre 2014 et 2016, le résultat d'investissement de la commune a progressé de manière avérée. En 2015, la volonté de réaliser peu d'investissement et de faire des économies pour financer les travaux des bâtiments communaux avait impacté nos orientations et nécessité un arbitrage. Cet effort est reconduit sur 2016.

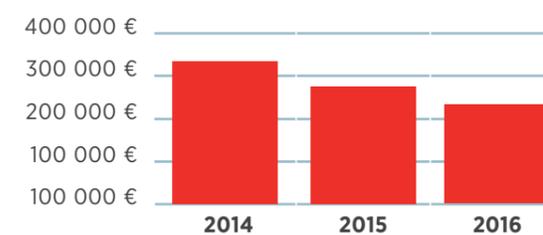
Le résultat de fonctionnement a diminué de façon importante cette année 2016, principalement dû à la baisse des dotations de l'État.

— résultat de fonctionnement
— résultat d'investissement



Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2014 à 2016

Évolution DGF 2014 - 2016



La loi de finances pour 2014 institue la première baisse historique des dotations aux collectivités locales. Le "Pacte de confiance et de responsabilité" introduit une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, à travers la diminution des dotations que leur verse l'État.

Années	Montant perçu au titre de la DGF	Évolution
2014	334 671,00 €	
2015	275 795,00 €	- 21,35 %
2016	232 796,00 €	- 18,47 %

Entre 2014 et 2016, la commune de Sixt-Fer-à-Cheval perd 101.875,00 € de Dotation Globale de Fonctionnement.

Évolution de la dette en capital de 2014 à 2016

La commune a fait le choix de recourir à l'emprunt uniquement dans le cadre des chantiers importants. De ce fait, entre 2014 et 2016, la dette en capital a diminué de près de 295 000 €.

Comme vous avez pu le constater, la municipalité s'efforce au fil des années de conserver une situation financière saine malgré la baisse drastique des dotations de l'Etat. Les orientations budgétaires nécessitent un arbitrage qui a des répercussions sur l'établissement des budgets, la nature des travaux et les dossiers engagés. Les élus orientent principalement les investissements vers des projets d'avenir durables afin de dynamiser au mieux l'économie locale.

L'état de la dette entre 2014 et 2016

Années	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Évolution
2014	2 006 000,60 €	
2015	1 821 700,62 €	- 10,12 %
2016	1 711 731,19 €	- 6,42 %

La ligne d'arrivée est en vue

SOUS RÉSERVE DE L'ACCORD UTN



Engagée depuis 2013, la procédure de révision et d'élaboration du PLU entre dans sa dernière ligne droite avec le déroulement de l'enquête publique, mais elle ne pourra être définitivement approuvée par les services de l'Etat qu'après la validation de notre dossier UTN. En effet, dans le cas où le dossier UTN serait rejeté, le PADD que nous avons élaboré et qui tient compte du projet touristique serait de ce fait entaché de nullité. Le PADD étant le fondement du PLU, l'ensemble de la procédure - révision, élaboration - de celui-ci serait à reprendre.

En attendant la finalisation du PLU

Comme cela a été expliqué lors des réunions publiques traitant du PLU ou de l'UTN, les POS des communes en cours d'élaboration de leur PLU sont devenus caduques au 27 mars 2017, sur l'ensemble du territoire national. C'est donc le cas pour le POS de notre commune.

Durant cet entre-deux - plus de POS mais pas encore de PLU - et conformément aux dispositions de l'article L174-3 du code de l'urbanisme, il est fait application du Règlement National d'Urbanisme dit RNU.

Le retour au RNU implique en particulier l'application de la règle de constructibilité limitée aux parties urbanisées de la commune mais également un avis conforme du préfet sur les demandes de permis de construire ou les déclarations préalables. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du futur PLU vous pouvez donc déposer comme à l'ordinaire vos demandes de certificat d'urbanisme, de permis de construire ou de déclaration préalable qui

seront instruits avec application de cette règle de la constructibilité limitée aux parties urbanisées.

L'enquête publique reconduite

Le contenu de l'enquête publique relative au PLU qui s'est déroulée du 20 février au 24 mars 2017 a porté discussions au regard des dispositions issues de l'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures d'enquête. En effet, les nouvelles dispositions généralisant la dématérialisation des enquêtes publiques, destinées à assurer une information et une participation plus large du public entrées en vigueur début 2017, n'ont été intégrées que partiellement dans le cadre de l'enquête initiale du PLU.

Face à des avis discordants entre les services de l'Etat et notre bureau d'étude et son conseil sur la formalisation de ces nouvelles dispositions, l'équipe municipale, soucieuse ne pas voir l'ensemble du dossier PLU fragilisé, a décidé de procéder à une nouvelle enquête.

Cette nouvelle enquête publique qui annule et remplace l'enquête initiale a débuté le 2 mai et se terminera le 2 juin 2017.

Si les imperfections constatées lors de la 1^{ère} enquête ont pu être corrigées notamment en ce qui concerne la lisibilité des plans de zonage sur la version dématérialisée, pour autant, le contenu du dossier reste celui arrêté par délibération du conseil municipal du 26 juillet 2017 sans pouvoir comporter d'ajout.

Est-il nécessaire de revenir déposer sur le registre ?

Les avis formulés à l'occasion de la 1^{ère} enquête doivent effectivement l'être à nouveau. Nous invitons donc toutes les personnes intéressées par le dossier à venir le consulter et, le cas échéant, à déposer un avis ou à faire part de leurs remarques sur le projet de PLU sur le registre prévu à cet effet. Comme indiqué précédemment, cette démarche peut aussi se faire de façon dématérialisée via le site web de la mairie de Sixt-Fer-à-Cheval à l'adresse suivante : www.mairie-sixtferacheval.com où un registre dématérialisé permet de faire part de ses observations, propositions, contre-propositions par voie électronique.

Que se passera-t-il à l'issue de l'enquête publique ?

Différentes étapes restent à franchir avant l'approbation finale du PLU.

L'enquête publique se terminera le 2 juin au soir. Le commissaire enquêteur disposera alors d'un délai de 30 jours maximum à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions motivées. Le maire de la commune tiendra à la disposition du public ce rapport et ces conclusions.

À l'issue de l'enquête publique, le projet pourra être modifié par le conseil municipal pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le projet modifié devra être approuvé par délibération du conseil municipal. Toutefois ces modifications du projet ne doivent pas remettre en cause les orientations générales du PLU.

Le dossier de demande d'autorisation au titre des UTN de Sixt-Fer-à-Cheval et de Samoëns relatif au projet de valorisation touristique de Sixt-Fer-à-Cheval a été déclaré complet et conforme le 28 mars par le Préfet de Haute-Savoie, Monsieur Pierre LAMBERT.

Ce dossier traite les deux facettes du projet de valorisation touristique de la commune :

- Le projet immobilier avec la création de 20 000 m² de surface de plancher,
- Le projet de liaison « Sixt-Flaine » via le site de Gers sur la commune de Samoëns. Ce volumineux dossier comprend 5 volets.

Volet 1 : L'état des lieux. Diagnostics et orientations. Il précise l'état des milieux naturels, du site et de son environnement. Il rappelle l'historique de l'enneigement local, l'état du bâti, les infrastructures et les équipements touristiques existants, avec leurs conditions de fréquentation, et les principales caractéristiques de l'économie locale. Il est le fruit d'un travail de diagnostic transversal recensant et analysant les principales caractéristiques socio-économiques, environnementales, patrimoniales et touristiques.

Volet 2 : Le projet. Il expose les caractéristiques principales du projet : la demande à satisfaire, les modes d'exploitation et de promotion des hébergements et les équipements.

Volet 3 : Les risques naturels. Il précise les risques naturels auxquels le projet peut être exposé ainsi que les mesures nécessaires pour les prévenir. Il a été établi sur la base d'un travail d'étude de terrains, de relevés mais également d'analyse d'archives sur les risques recensés dans les secteurs d'étude. Ce volet détaille le contexte géologique et hydrologique. Il dresse un inventaire des risques potentiels sur les zones d'études : glissements de terrain, ravinement, érosion, crues torrentielles, chutes de pierres et de blocs, éboulement en masse. Un chapitre complet est également consacré aux risques avalancheux. La réalisation de ce volet a été confiée au bureau SAGE Environnement, assisté du bureau INGENEERISK pour la partie avalanches. Des études de terrains complétées par des simulations de scénarii divers ont permis de recenser les zones à risques et de proposer des mesures de protection adaptées.

Volet 4 : Les effets du projet et les mesures prévues. Ce volet recense les effets prévisibles du projet - sur le trafic et la circulation locale, l'économie agricole, les peuplements forestiers, les terres agricoles pastorales et forestières, les milieux naturels, les paysages et l'environnement, notamment la ressource en eau et la qualité

Le dossier est déposé

PROJET DE LIAISON SIXT-FLAINE : L'UTN EN LIGNE DE MIRE !



▲ ÉTUDE D'INSERTION PAYSAGÈRE NON CONTRACTUELLE DES ÉQUIPEMENTS DE LA COMBE DE GERS

des eaux - Afin de diminuer ces effets, il doit également détailler les mesures de suppression, compensation et réhabilitation à prévoir avec l'estimation de leur coût.

Volet 5 : Conditions générales de l'équilibre économique et financier du projet.

Ce dernier volet analyse les conditions d'équilibre économique du projet, mesure ses impacts financiers pour les communes concernées, identifie les effets socio-économiques et démographiques attendus.

L'instruction du dossier

Après son dépôt en préfecture, le dossier complet est transmis par les services de l'Etat au préfet de région, au coordonnateur de massif ainsi qu'à la commission chargée d'examiner le dossier. Les projets d'UTN d'importance régionale (selon des seuils réglementaires) sont en effet soumis à autorisation du préfet coordonnateur de massif, après examen par la commission spécialisée du comité de massif territorialement compétent (Alpes du Nord).

Le dossier et ses 5 volets constituent le support sur lequel la commission se prononcera.

Ce dossier doit également être mis à la disposition du public pendant un mois.

Notre dossier est consultable en mairie de Sixt-Fer-à-Cheval, en mairie de Samoëns ainsi qu'en préfecture depuis le 24 avril 2017. Un registre destiné à recevoir les avis, remarques et observations est à disposition du public dans ces 3 lieux.

Un compte rendu des observations recueillies sera adressé par le préfet aux membres de la commission compétente avant la tenue de la commission du 23 juin.

Les délais d'instruction sont fixés par les textes ; plus de 3 mois sont nécessaires entre le dépôt de la demande et l'examen par la commission. Le passage en commission du dossier de Sixt-Fer-à-Cheval et de Samoëns est fixé le 23 juin 2017.

Le préfet dispose alors d'un délai d'un mois pour établir son arrêté.

L'UTN... et ensuite

D'un point de vue administratif, l'autorisation UTN intervient en préalable des autres procédures ou demandes d'autorisation nécessaires pour la réalisation effective du projet (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, modification éventuelle du document d'urbanisme, demande d'autorisation d'urbanisme...). Elle ne dispense pas le porteur de projet de respecter l'ensemble des règles et procédures en vigueur par ailleurs. Il s'agit d'une autorisation de principe pour un projet dont le niveau de définition peut être faible dès lors qu'il permet de répondre à l'ensemble des questions traitées dans le dossier de demande. Les procédures spécifiques et demandes d'autorisations permettront de traiter dans le détail les aspects techniques.

D'un point de vue opérationnel, l'UTN ne constitue qu'une première étape. Suite aux différents contacts établis avec des promoteurs et aménageurs privés, les discussions avec ces futurs partenaires - en attente à ce jour - pourront reprendre activement dès l'obtention de l'autorisation UTN.

Concernant le volet immobilier, les zones AUT destinées à recevoir les projets touristiques structurants sont majoritairement implantées sur du foncier communal. Toutefois, des parcelles appartenant à des propriétaires privés se situent également dans l'emprise des projets. Des discussions seront prochainement engagées avec ces propriétaires concernant le devenir des parcelles. Pour ce faire, la municipalité a souhaité se faire assister d'un bureau spécialisé. L'EPF 74 (Etablissement Public Foncier) se verra donc prochainement confier une mission d'assistance pour l'accomplissement des démarches foncières. Si la commune prend en charge la gestion des dossiers fonciers ainsi que ceux liés à l'immobilier, l'exploitant des remontées mécaniques s'attachera de son côté aux études d'implantation des appareils et des pistes, aux dépôts des permis de construire des appareils et aux études environnementales complémentaires.

La nécessité d'aller vite

L'autorisation UTN devient caduque si, dans un délai de 4 ans après la notification de l'autorisation, aucun des équipements ou des constructions autorisés n'a été entrepris et notre délégation de services publics prévoit l'arrêt des secteurs Vagnys et Pralet en 2018. Il importe donc à notre équipe de continuer à avancer vite pour voir la concrétisation du projet touristique dans un délai le plus court possible.

Une alliée incontournable



▲ ETAT DU DOMAINE DE SALVAGNY LE 13 MARS, JOUR DE SA FERMETURE

Voici un hiver achevé et, une fois de plus, la neige s'est montrée discrète sur l'ensemble du massif alpin. ♥

Quand Sixt a vu pousser, sur le domaine débutant ces curieuses perches à saupoudrer de la neige, cela n'a pas été du goût de tout le monde, mais il n'est plus nécessaire de le prouver, la neige de culture peut sauver une saison. Et cela a bien été le cas à Sixt cet hiver.

En décembre, la neige naturelle était quasi inexistante mais d'importants tas de neige de culture étaient présents sous chaque canon à neige.

Il ne faudra pas moins de deux chargeurs, une pelle mécanique et une vingtaine de bénévoles, composés de moniteurs, agents de remontées mécaniques, élus ou simples passionnés pour répartir cette neige entre le jardin des neiges, les pistes et les lignes de montée de téléski. Un damage pointilleux et de grande qualité a fait le reste.

Grâce à cette neige de culture et aux actions des bénévoles, le club Pioupiou, la piste et le téléski des Fontaines ont ouvert dès le 18 décembre, les ouvertures de la piste de la Combe et du téléski des Cascades ont pu se faire quelques jours plus tard.

A cette date, Sixt a été la seule station de la vallée à proposer du ski alpin.

On assiste alors à un fait rarissime. Parmi les skieurs aux larges sourires se trouvent de multiples ski-clubs du coin. Praz-de-Lys/Sommand, Samoëns, Morillon, Cluses, Magland et même les Brasses sont venus s'entraîner sur le domaine sizeret. Dès la rentrée scolaire de janvier, ils seront imités par les classes sportives des collèges de Taninges et de Cluses.

Satisfaits de la qualité du domaine et encouragés par l'ouverture du téléski de la Feulatière et des pistes associées dès le 7 janvier, il sera décidé l'organisation de cinq compétitions du district Arve-Giffre sur la saison, au lieu d'une seule prévue initialement.

Au final, la pratique du ski alpin aura été assurée sur le domaine de Salvagny jusqu'au 13 mars, soit une saison entière de 86 jours.

Le secteur Vagnys-Pralet a, quant à lui, pu ouvrir par deux fois, correspondant à chacune des deux principales chutes de neige de la saison. Cela s'est traduit par 29 journées cumulées de ski.

La démonstration n'est plus à faire, le maintien du secteur débutant de Salvagny est crédible et le désarmement du secteur Vagnys-Pralet, inéluctable.

Afin de garder d'une façon pérenne une activité ski à Sixt, la liaison Sixt-Flaine via Gers, est une nécessité absolue. ♥



État civil

Événements survenus depuis le dernier bulletin municipal. L'ensemble du Conseil municipal félicite chaleureusement les nouveaux parents et les nouveaux mariés, et leur adresse à tous, ses vœux de bonheur.

Naissances

09/11/2016	Uma, Zofia ZILLIOX, fille d'Amanda KOWALCZYK et Franck ZILLIOX
14/12/2016	Aaron, Roger, Régis FABER, fils de Laura ZUZEK et Quentin FABER
16/02/2017	Nathan, Laurent, Eric, André BARBIER, fils d'Elodie PADILLA-QUINTANA et Stéphane BARBIER
05/04/2017	Anselme, Christian, Roger BOUVET, fils de Nathalie et Benoît BOUVET, né à Sixt

Mariages

10/11/2016	Thomas MOILLE et Julia BARNES
10/11/2016	Fabien BARBIER et Perrine DOLHEM

Décès

Le Conseil municipal présente ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées par la disparition d'un être cher.

14/09/2016	Théophile ROULET
01/03/2017	Renée RICHARD
06/03/2017	Marie, Célestine, Estelle, MOCCAND veuve DENAMBRIDE

Les brèves

Actualité du personnel communal

Depuis notre dernier numéro, deux personnes ont rejoint l'équipe communale.

Delphine Seppe, qui remplace Eveline Abraham partie à la retraite, s'est vue confier, en plus de la cantine et de la garderie, les missions d'animatrice TAP et d'agent d'accueil ponctuel à l'espace culturel.

Mathilde Gansert vous accueille à la mairie depuis début mars. ♥

À l'occasion de la commémoration du 11 novembre 2016

L'Office National des Anciens Combattants a créé à l'occasion de la commémoration du 11 novembre 2016 des diplômes "Petit veilleur de mémoire" destinés aux enfants des classes participant aux cérémonies commémoratives. Cette distinction a été remise lors du pot de l'amitié servi à l'occasion de la cérémonie du 8 mai 2017 aux jeunes sizères et sizerets. Félicitations et encouragement à tous les enfants qui portent le flambeau du souvenir. ♥



Démarches administratives

Instruction des cartes d'identité

Depuis le 21 mars, la mairie n'a plus capacité à envoyer les dossiers de demande de cartes nationales d'identité, à la préfecture. Par conséquent, les usagers doivent se rendre dans une mairie habilitée à réaliser des cartes biométriques.

Pour information, la mairie la plus proche de Sixt est celle de Taninges, mais elle est uniquement sur RDV. La mairie la plus proche sans RDV, est celle de La Roche-sur-Foron. Mathilde est cependant à votre disposition à l'accueil de la mairie pour vous remettre le document CERFA et vous aider à constituer votre dossier. ♥

Autorisation de sortie de territoire des enfants

A compter du 15 janvier 2017, l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination.
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport.
- Formulaire "Autorisation de sortie du territoire" (AST) signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale. Le formulaire est téléchargeable sur le site de la mairie <http://www.mairie-sixtferacheval.fr/> ou disponible à l'accueil de la mairie. ♥

Demande de logements sociaux

Notre mairie n'instruit pas les dossiers ; il est nécessaire de créer un compte sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>. Nous vous conseillons cependant de nous faire part de votre demande afin que nous réalisons un suivi avec nos bailleurs sociaux. ♥

Restrictions d'eau

Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie, a réuni le comité sécheresse. Lors de cette réunion, le point sur les conditions météorologiques, l'état des cours d'eau, des sources et des nappes souterraines, ainsi que le niveau de satisfaction des différents usages de l'eau a été fait.

Un déficit pluviométrique est constaté depuis l'automne 2016 qui impacte les débits des cours d'eau ainsi que les nappes d'eaux souterraines, à des niveaux relativement bas.

Si l'alimentation en eau potable des populations est aujourd'hui assurée, cette situation défavorable nécessite que des mesures soient prises afin de garantir, ces prochains mois, la satisfaction des usages prioritaires.

Au vu de ces éléments et pour préserver la ressource en eau et les débits des cours d'eau, le préfet de la Haute-Savoie a décidé de prendre des mesures de restriction des usages de l'eau afin de limiter les consommations non indispensables.

Ces mesures sont applicables à compter du 3 mai 2017. Elles pourront être ajustées, le cas échéant, en fonction de l'évolution de la situation des nappes et des cours d'eau.

Les restrictions d'usage sont consultables sur notre site : <http://www.mairie-sixtferacheval.fr>

L'application des restrictions fera l'objet de contrôles, pouvant toucher l'ensemble des usagers de l'eau.

Le préfet de la Haute-Savoie rappelle à tous les citoyens, aux entreprises et aux collectivités qu'en intégrant quelques gestes simples dans notre vie quotidienne, nous pouvons réduire notre consommation d'eau. ♥



Connaissez-vous l'histoire de ce grenier construit en 1791 et situé sur la route menant à l'église ? Il a été peint en rouge par son propriétaire à l'arrivée de la Révolution française dans nos contrées en 1793, année de la Terreur. Un acte de provocation évident quand on sait que ce grenier se situe juste en face... de la résidence du curé, le presbytère !

Les clichés

À chaque numéro, nous présentons des photographies mettant en lumière la richesse de notre village, ses hameaux, ses habitants, sa faune, sa flore... Vous avez des clichés que vous voulez partager ? Envoyez vos images à la rédaction. ♥

Événements

♥ Fête des Vieilles Casquettes

• 21 mai 2017

♥ Festival Yoga

• 8 et 9 juillet 2017

Venez pratiquer ou découvrir le yoga, la méditation et autres activités de bien-être dans le cadre majestueux des paysages de Sixt-Fer-à-Cheval.

♥ Concert de Fishbach



Suite à une indiscretion, Contact croit savoir que l'Office de Tourisme programme un concert de FISHBACH.

Une voix et un univers unique. Révélation de la scène française, puisant dans l'héritage des sonorités des années 80 tout en s'appuyant sur une musique électronique et synthétique, Fishbach nous emmène dans un voyage envoûtant et exaltant.

♥ 18 août 2017 :

Soirée cinéma de montagne «Premier de cordée»

deuxième adaptation pour l'écran des romans de Roger Frison-Roche

♥ Novembre, le mois du Doc :

projections en partenariat avec Savoie-Biblio

♥ EXPOSITIONS

A l'abbaye, cet été :

venez découvrir l'exposition photographique "Là-haut" sur le thème "Vies en alpages", en partenariat avec la Société d'Economie Alpestre.

Entrée libre tous les jours,

du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017.

♥ VOTRE ESPACE CULTUREL

vous propose un programme d'activités et d'animations gratuites :

- Brocant'ô livres
- Cont'ô goûter
- Spectacl'ô bus
- Exposition de peinture de montagne de Christophe VELDEMAN.

Dans le prochain numéro...

Contact  n°6

BULLETIN D'INFORMATION DE SIXT-FER-À-CHEVAL

Sixt et ses refuges,
un territoire idéal pour la rando.